

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL****SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024**

Présents :

M. Daniel CORDIER, Conseiller - Président;
Mme. Isabelle GALANT, Bourgmestre;
M. Philippe PECHER, M. Etienne LENFANT, M. Thierry LENFANT, échevins;
Mme. Noémie PAILLLOT, Présidente du CPAS;
M. Ghislain MOYART, Mme. Isabelle VIART, Mme. Barbara LEKIME, M. Thomas PIERMAN, M. Vincent LEKEUX, M. Luc NOËL, Conseillers;
Mme Joyce RENIERS, Directrice Générale f.f.;

Excusés :

Mme Laureline ZIWNY, Monsieur Jonathan CELESTRI, Conseillers;

Objet : Service Directeur Financier - Finances communales - modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2024.

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets communaux de la Région wallonne à l'exception des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 05 décembre 2023, approuvée, par l'arrêté du 23 janvier 2024 du Ministre Christophe COLLIGNON, réf. SPW IAS/FIN/2023-069349/Lens, votant le budget communal pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 03 juin 2024, réformée, par l'arrêté du 09 juillet 2024 du Ministre Christophe COLLIGNON, réf. SPW IAS/FIN/07SPW10/20224-083409/Lens, votant les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2024 ;

Attendu que la circulaire du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2024, précise qu'à partir de 2024, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le choix de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dettes et de charges financières ;

Attendu que le choix opéré pour l'exercice budgétaire 2024 est celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt ;

Considérant que le recours à la balise d'emprunt est la ligne conductrice depuis le début de la mandature, il est décidé de conserver cette dernière ;

Considérant que conformément à l'article L1211 du CDLD, le CODIR, réuni en séance du 05 septembre 2024, a été concerté sur l'avant-projet de modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2024 ;

Considérant que conformément à l'article L1122-23, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation visant à améliorer le dialogue social, il y a lieu de transmettre le projet de modifications budgétaires n°2 aux diverses organisations syndicales ;

Considérant le projet de modifications budgétaires n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 présenté par la Direction financière ;

Vu le rapport de la commission budgétaire du 14 octobre 2024 ;

Considérant que l'avis de publication sera affiché du 29 octobre 2024 au 07 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Collège communal du 14 octobre 2024, proposant à la présente assemblée de délibérer sur cet objet ;

Considérant l'avis Demandé à nouveau du Directeur financier remis en date du 10/10/2024 ;

DÉCIDE PAR 10 OUI 1 NON (Gh. Moyart,) et 2 ABSTENTIONS (L. LELONG et Th. Pierman)

Article 1er : Le projet de modifications budgétaires ordinaires n°2 de l'exercice 2024 est arrêté.

Les nouveaux résultats du budget ordinaire 2024 se présentent comme suit :

Service ordinaire

Recettes exercice propre	6.363.100,08
Dépenses exercice propre	6.362.519,92
Solde exercice propre	+ 580,16
Recettes exercices antérieurs	1.684.659,69
Dépenses exercices antérieurs	305.788,52
Solde exercices antérieurs	+ 1.378.871,17
Prélèvements	- 200.000,00
Résultat général	+1.179.451,33

DÉCIDE PAR 10 OUI 1 NON et 2 ABSTENTIONS

Article 2 : Le projet de modifications budgétaires extraordinaires n°2 de l'exercice 2024 est arrêté.

Les nouveaux résultats du budget extraordinaire 2024 se présentent comme suit :

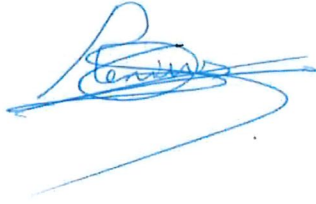
Service extraordinaire

Recettes exercice propre	5.077.057,57
Dépenses exercice propre	6.016.791,84
Solde exercice propre	- 939.734,27
Recettes exercices antérieurs	1.091.870,33
Dépenses exercices antérieurs	1.446.865,11
Solde exercices antérieurs	- 354.994,78
Prélèvements (+)	+ 2.133.908,09
Prélèvements (-)	- 785.322,08
Solde prélèvements	+ 1.348.586,01
Résultat général	+ 53.856,96

Article 3 : La présente résolution sera transmise pour approbation à la tutelle spéciale d'approbation et pour exécution à Monsieur le Directeur Financier.

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale f.f.,



(s) Joyce RENIERS.



La Bourgmestre,



(s) Isabelle GALANT.

Pour copie délivrée conforme à
Lens le 28 octobre 2024

Le Directeur Général,

(s) Mathieu MESSIN

La Bourgmestre,

(s) Isabelle GALANT

